

LE PLAN ETUDIANT en 10 QUESTIONS

Suite au scandale d'APB et du tirage au sort cet été, le gouvernement a proposé un « plan étudiant » qui modifie profondément le fonctionnement de la licence à l'université. Ce plan répond à la question de l'augmentation du nombre de bacheliers par l'instauration de capacités d'accueil restrictives. Le système universitaire **cessera alors de s'ajuster au nombre d'étudiants, il ajustera le nombre d'étudiants à sa capacité**. Indirectement mais mécaniquement, c'est **le droit de chaque bachelier à s'inscrire dans la filière de son choix qui est remis en cause**.

Le nombre de bacheliers augmente, et le nombre de places à l'université ?

Chaque diplôme de chaque discipline doit définir une capacité d'accueil saisie dans le logiciel d'admission à l'enseignement supérieur (APB devenu Parcoursup) sans régulation nationale. Les enseignants des filières en tension peuvent ainsi choisir de diminuer les effectifs de leur UE pour avoir de meilleures conditions pédagogiques. C'est comme si on demandait à chaque instituteur de CP combien il souhaitait accueillir d'élèves sans se demander combien il y a d'enfants en France. Dans beaucoup d'universités, les filières en tension comme les STAPS ou la psychologie ont défini des capacités d'accueil inférieures au nombre d'étudiants des années précédentes. Avec ce système, plus rien ne garantit que le nombre de places suive l'évolution du nombre de bacheliers.

Le plan étudiant organise la sélection à l'université ?

Quand le nombre de demandes dépasse la capacité d'accueil, il y a mécaniquement une sélection. L'année dernière la sélection s'est faite par tirage au sort dans les universités qui avaient déjà fixé des capacités d'accueil restrictives en Médecine, Droit, STAPS ou Psycho. Le plan étudiant permet dorénavant de réaliser cette sélection en se basant sur des critères appelés « attendus », la série de bac et les résultats au lycée et au Bac.

La fin du droit à s'inscrire dans la filière de son choix ?

En théorie, l'université ne peut pas refuser un bachelier dans une filière en sureffectif ou s'il ne dispose pas des attendus. Elle doit lui répondre « OUI SI », c'est à dire lui proposer une remise à niveau. Cela ne résout absolument pas le problème dans les filières qui manquent d'enseignants car pour faire la remise à niveau, il faut précisément des enseignants disponibles ! De plus, l'année suivante les étudiants « remis à niveau » seront censés occuper une partie des places dans les enseignements disciplinaires et, si les capacités d'accueil n'ont pas augmenté, il restera moins de place pour les bacheliers. Davantage d'entre eux se verront donc proposer une remise à niveau et ainsi de suite.

Le Bac devient un concours d'accès à l'université ?

Le dispositif « meilleur bachelier » du plan étudiant donne aux meilleurs lycéens de chaque classe de terminale sur la base de leurs résultats au bac un accès prioritaire à toutes les filières universitaires sans passer par la sélection. Le pourcentage de bacheliers prioritaires sera fixé par décret. Il est possible que dans certaines filières prisées la majorité des places soient prises par les bacheliers prioritaires. Les bacheliers qui n'auront pas atteints le pourcentage des « meilleurs » n'auront pas de garantie de voir leur dossier examiné par les filières déjà complètes. Dans ce cas, la sélection dans ces filières se ferait donc en fonction du classement sur les notes au lycée et au Bac.

Plus de transparence dans le processus de sélection ?

D'après le plan étudiant, chaque bachelier devra proposer 10 vœux non hiérarchisés (et réaliser une lettre de motivation pour chacun de ces vœux avant la fin mars de l'année de terminale), les 10 vœux seront donc examinés par les filières. Comme il y a 700 000 bacheliers qui entrent dans l'enseignement supérieur chaque année, il faudra examiner 7 millions de vœux. A raison de 10 minutes par dossier, cela représente 1 166 666 heures de travail par des enseignants du supérieur. Pour simplifier le processus, il est prévu que 80% du traitement des dossiers soit fait par le logiciel Parcoursup. La formule utilisée par l'algorithme du logiciel aura donc une importance considérable sur la décision. On ne sait pas, par exemple, s'il existera une pondération par type de bac.

La fin de la compensation entre UE par année ?

Le plan étudiant prévoit que les inscriptions ne soient plus faites par année mais par Unité d'Enseignement. Il faudra obtenir 180 crédits sur une période allant de 2 à 4 ans. Il n'y aura donc plus de L1, L2, L3 et donc plus de compensation possible entre les notes au sein d'une même année. Cela signifie qu'il faudra obtenir au moins 10/20 dans toutes les UE. Il n'est pas sûr qu'une telle mesure améliore le taux de réussite des étudiants.

Echec ou réorientation des étudiants de première année ?

Actuellement, moins de la moitié des étudiants inscrits en première année de licence passent en deuxième année. Mais on sait aussi que 80% des étudiants qui se sont inscrits dans l'enseignement supérieur obtiennent finalement un diplôme post-bac. Beaucoup d'étudiants ont donc précisé leur projet de formation au cours de leur première année et ont décidé de changer d'orientation. Dans les filières très sélectives comme les classes préparatoires, le taux de réorientation après la première année est également élevé. Il n'est pas certain que la mise en place des attendus aide vraiment les lycéens à mieux définir leur projet de formation et fasse diminuer le taux de réorientation.

La fin du droit à l'erreur dans son parcours universitaire ?

Actuellement, les réorientations sont nombreuses. Beaucoup d'étudiants s'inscrivent en psychologie après une première année de médecine par exemple. Avec les capacités d'accueil restrictives dans les filières en tension, les étudiants en réorientation se partageront les places restantes après les bacheliers prioritaires, les étudiants « remis à niveau » et les redoublants. Il n'est absolument pas garanti qu'il leur reste des places, pas plus d'ailleurs qu'aux personnes en reprise d'étude, sauf à revoir leur choix ou à moins qu'on ne leur propose des places en formation continue payante (2000€ par an en licence) comme c'est déjà le cas dans certains masters.

Existe-t-il d'autres solutions ?

Les problèmes de sureffectifs se posent essentiellement en première année dans quelques filières en tension. Les TD à 40 demandent beaucoup d'enseignants dans ces filières. Un cours magistral pour 400 étudiants coûte 10 fois moins cher qu'un TD. En faisant plus de CM et moins de TD il est possible d'accueillir plus d'étudiants à coût constant. Le gouvernement annonce un « engagement financier massif de l'Etat de près d'un milliard d'euros sur le quinquennat » pour l'enseignement supérieur. Dans les faits 500 millions iront aux établissements universitaires. 500 millions sur 5 ans, soit 100 millions par an, une augmentation de leur budget de moins d'1% (moins que l'inflation), tandis que 40 000 étudiants supplémentaires chaque année sont prévus pour les 5 années à venir. La dépense par étudiant peut ainsi continuer à baisser (elle a chuté de près de 10% entre 2008 et 2018).

Le plan étudiant est-il une idée nouvelle pour faire face à un nouveau problème?

Le Conseil des ministres du 24 avril 1968 traite des mesures envisagées pour « contrôler et normaliser la croissance des effectifs des étudiants. (...) L'inscription automatique interviendra, dans la voie choisie, pour la moitié environ ou les deux tiers des bacheliers, soit : ceux qui ont obtenu une mention ; plus ceux qui ont obtenu 12 sur 20 dans les disciplines fondamentales de la voie choisie. Pour les autres, le droit à l'inscription ne sera pas automatique. (...) Les candidatures seront examinées, sur présentation du dossier scolaire, par des jurys d'établissement, lesquels pourront accepter ou refuser l'admission. Le gouvernement prendra des dispositions pour que l'ensemble des enseignements supérieurs diversifiés permette d'absorber la totalité des bacheliers désireux de poursuivre leurs études. »

Des élus du Collectif *Désirs* de l'UFR ALLSH d'Aix-Marseille Université

Qui vous invitent pour en débattre à une

ASSEMBLEE GENERALE

de la communauté universitaire

(Etudiants, BIATSS, Enseignants-chercheurs, Chercheurs) de tous les sites

à Aix-en-Provence, UFR ALLSH, le mardi 5 décembre à 12h dans l'Amphi 2